

Prix de l'alimentation

M. l'Orateur adjoint: Je veux d'abord remercier le député de Témiscamingue (M. Caouette) pour la courtoisie dont il a fait preuve par son intervention. Il est très difficile d'assimiler l'avis d'un grand nombre de députés tout en étant aux prises avec un malin rhume canadien. Je m'excuse auprès du ministre de n'être pas revenu avant qu'on lui donne la parole pour prononcer son discours, mais il en aura le plaisir dans quelques minutes. Je veux aussi remercier les députés de leurs opinions dans un cas de rappel au Règlement très intéressant.

La question est la suivante. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a proposé l'adoption du deuxième rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation. Le rapport du comité figure aux pages 509 à 514 des *Procès-verbaux* du mercredi 25 juillet. On y trouve neuf recommandations. Aucune d'elles ne concerne directement les prix, sauf la première qui se lit ainsi:

● (1730)

Le Comité recommande que la Commission de révision des prix de l'alimentation commence immédiatement à étudier les répercussions des contrôles des prix décrétés par les autres pays sur les prix et la disponibilité des aliments dans ce pays. En outre le comité lui déconseille toute tentative de s'ériger seulement en organisme d'éducation.

Le député de Toronto Lakeshore (M. Grier) a proposé un amendement à la motion d'adoption qui s'établit ainsi:

Que le deuxième rapport du comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé audit comité, afin qu'il puisse réexaminer l'utilité d'y inclure une recommandation visant à la reconstitution de la Commission de révision des prix de l'alimentation, avec tous les pouvoirs pour exiger la suppression ou la réduction de toutes hausses de prix injustifiées qu'elle découvre.

Une discussion de procédure est alors intervenue et la présidence a pu profiter des meilleurs exposés possibles. Je rappelle à la Chambre que le comité spécial existe toujours et que d'autres réunions doivent avoir lieu. La partie correspondante de la motion d'origine qui a donné lieu à la création du comité est la suivante, comme l'atteste la page 561 du *hansard* du 23 janvier:

Qu'un comité spécial de la Chambre soit établi dans le but d'enquêter et de présenter des recommandations sur les tendances des prix des denrées alimentaires au Canada et sur les facteurs locaux et étrangers qui expliquent des tendances.

Aucun des députés qui sont intervenus dans la discussion de procédure n'a contesté que l'objectif de l'amendement du député de Toronto-Lakeshore n'était pas prévu dans le mandat d'origine créant le comité. Alors, le député nous demande-t-il de revenir sur notre décision d'adopter une recommandation visant à créer la Commission de surveillance du prix des denrées alimentaires? Quoi qu'il en soit, la question n'est pas là.

Les deux questions nécessitant une décision sont les suivantes: premièrement, l'amendement s'applique-t-il au contenu du deuxième rapport du comité spécial? La présidence éprouve certains doutes. Deuxièmement, le deuxième rapport est un rapport provisoire et bien que le comité ne souhaite peut-être pas revoir tout ou partie des sujets étudiés dans ses deux rapports provisoires, il semble à la présidence que rien ne l'empêche de rédiger un rapport supplémentaire définitif sur un sujet quelconque tant que ce sujet reste dans les limites de son mandat.

On a attiré l'attention de la présidence sur la décision rendue le 17 avril par M. l'Orateur. Cette décision, telle que l'interprète le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ne concerne pas la question dont je dois décider

[M. Baldwin.]

actuellement. J'ai décidé que l'amendement du député de Toronto-Lakeshore est irrecevable pour les raisons que j'ai mentionnées.

Pour terminer, puis-je renvoyer la Chambre au commentaire 220(1) de la 4^e édition de *Beauchesne*, à la page 187: Si le sujet de l'instruction tombe sous la portée de la question déferée au comité, ladite instruction est alors inutile et irrecevable.

Certaines autres citations qui semblaient autoriser la proposition voulant qu'il puisse y avoir une recommandation de renvoi au comité ont été rejetées par la présidence parce qu'il lui a semblé qu'elles concernaient les rapports finals et que le comité ne serait autrement plus en mesure de fonctionner de nouveau. Mais la présidence n'a aucun doute que le comité dont le rapport est à l'étude est encore vivant et qu'il tiendra d'autres séances.

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je dois dire encore une fois que je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de parler du deuxième rapport du comité spécial sur les tendances des prix alimentaires et de la motion demandant l'adoption de ce rapport par la Chambre. Je suis également heureux de voir que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) soit devenu, peut-être un peu tardivement, un champion du comité spécial sur les tendances des prix alimentaires et de son travail. Il est certain que son attitude d'aujourd'hui est loin d'être celle qu'il avait lorsque le comité a été créé, et au cours de ses premières séances. Lors du débat sur le premier rapport du comité ici, à la Chambre, vous vous en souviendrez, lui et ses collègues conservateurs ont voté contre l'adoption du premier rapport qu'il appuie si vigoureusement aujourd'hui.

Le député de Saint-Jean-Est avait déclaré à l'époque, comme en fait foi la page 3150 du *hansard*: pour que ce comité soit efficace, il ne peut faire de travail utile que s'il y a d'abord blocage. C'est pourquoi nous n'appuyons pas les recommandations, ou du moins la recommandation principale, du comité. C'est pourquoi, si la présente motion est mise aux voix, nous voterons contre elle.

On peut juger de la valeur et du poids de ces propos, aujourd'hui, à la lumière de ce qu'il disait le 10 avril dernier.

La publication, jeudi dernier, des données statistiques sur le coût de la vie en août, a suscité bien des discussions. C'est une chose qui nous préoccupe, le gouvernement et moi, et j'espère que chacun des députés s'en soucie également. Il y a lieu de signaler, néanmoins, que ces données ont été recueillies au cours de la première semaine du mois d'août, par conséquent avant que les effets des mesures annoncées par le gouvernement les 13 et 14 septembre aient pu se faire sentir. D'heureux signes de stabilisation des prix de certains articles en tête de la hausse des prix de l'alimentation au début d'août ont fait leur apparition depuis lors. En fait, il y a eu une baisse des prix de certaines denrées, comme le bœuf et le porc.

Les déclarations du premier ministre (M. Trudeau), le 13 août et le 4 septembre, attestaient de la détermination du gouvernement d'aider les Canadiens à faire face aux pressions extraordinaires exercées sur le budget familial par l'inflation à l'échelle mondiale des prix des produits alimentaires. A l'occasion de ses déclarations, le premier ministre a exposé un programme d'action global en trois parties. Premièrement, des mesures pour maintenir et augmenter les stocks de denrées alimentaires; deuxièmement, des mesures pour protéger le consommateur contre les gens qui pourraient tirer partie de la situation actuelle;